

# Introduction générale et recettes



## \\ Introduction

Troisième de la mandature en cours, ce budget traduit la constance dans l'action, au-delà de l'annualité budgétaire, qui est, en matière de politiques publiques, la condition de l'efficacité qu'attendent nos concitoyens.

Cette nécessité s'inscrit dans un contexte en permanentes évolutions, liées pour une part au contexte international et à la conjoncture économique, mais pour une autre part aux réformes impulsées par l'Etat et dont les impacts sur les compétences et les finances des collectivités sont importants.

La prise en compte de la conjoncture, marquée par la confirmation d'une dynamique de croissance supérieure aux prévisions, amène la Région à adapter son action à des attentes et à une demande sociale en forte évolution.

Les impacts des réformes territoriales ont conduit à la mise en place de ce qu'on a appelé la « nouvelle Région », confortée dans ses responsabilités stratégiques et renforcée dans ses compétences de production de services publics.

Une « nouvelle Région » qui se doit d'être plus proche, plus partenariale, plus compréhensible et plus efficace dans son action.

Mais l'heure de la stabilisation n'est pas d'actualité puisque certains blocs de compétences de la Région, y compris les plus anciens, pourraient être modifiés par les réformes en cours de discussion au plan national, en matière d'apprentissage et de formation professionnelle.

### I. Le maintien d'une intervention publique déterminée et efficace.

Le budget 2018 traduit la conviction du Conseil régional de la pertinence et de l'utilité de l'action publique, y compris dans une conjoncture économique plus favorable. A l'encontre des discours en vogue sur l'illégitimité par principe de la dépense publique ou de remise en cause de l'action de régulation, de médiation, d'accompagnement de la puissance publique, le budget régional matérialise l'engagement et l'effort autour des six priorités qui articulent le projet régional. Elles sont présentées en introduction de chacune des missions structurant notre projet de budget primitif.

Le retour d'une croissance attendue depuis de nombreuses années ne réduit en rien le besoin de l'action publique. Au contraire, se présente une double exigence face à cette conjoncture plus favorable.

Celle de se donner les moyens de saisir les opportunités ouvertes par la dynamique économique. Pour les entreprises notamment, on sait que c'est parfois au moment où les carnets de commande se remplissent que les défaillances peuvent intervenir. Plus largement, l'enjeu des ressources humaines est devenu majeur alors que l'activité repart et demande réactivité et capacités d'adaptation.

Mais on souligne également l'exigence de l'accompagnement de tous ceux qui pourraient être fragilisés par la reprise ou se retrouver en marge du mouvement de relance. De fait, tous les territoires, tous les secteurs et toutes les personnes ne sont pas également armés, organisés ou encouragés pour « monter dans le train ». C'est le rôle de la puissance publique que de relever ces défis et le budget 2018 du Conseil régional entend y répondre.

Cela se traduira en 2018 par la poursuite de la mutation progressive de la collectivité régionale vers la « **nouvelle Région** », une collectivité aux compétences confortées, plus réactive, mieux identifiée comme productrice de services publics, plus à l'écoute des attentes citoyennes, plus partenariale avec les territoires et les acteurs du développement.

Le devoir de **proximité** est ainsi devenu le principal défi de la transformation de l'action publique régionale. Il l'est d'autant plus que la Région, originellement administration de « mission » n'y était que très marginalement confrontée.

Or, on le rappelle, 2018 sera la première année pleine pour l'exercice des nouvelles compétences transports de la Région. Une compétence qui la met plus qu'elle ne l'a jamais été en responsabilité de produire du service public. Un service de masse puisqu'il s'agit de transporter 170 000 personnes par jour en moyenne, mais un service de détail et de haute qualité dès lors qu'il s'agit de répondre au mieux aux attentes quotidiennes et individuelles d'un nombre toujours plus élevé de personnes.

De la même manière, le prolongement en 2018, à hauteur de 22 M€ de crédits complémentaires, du programme régional de développement des formations engagé dès 2017 en lien avec le plan national dit de mobilisation pour l'emploi, apparaît comme une confirmation d'une Région acteur majeur d'une offre de formations renouvelée et adaptée aux attentes.

En matière de partenariat, 2018 sera aussi la première année de mise en œuvre des contrats passés avec les EPCI pour le développement économique, permettant sur le terrain une complémentarité dans l'action et de fait une meilleure réponse aux attentes des entrepreneurs. Ce partenariat renforcé, qui a vocation à progressivement s'élargir à de nouvelles thématiques de développement, préfigure sans doute une manière innovante de produire de l'action publique : une offre en complémentarité entre plusieurs acteurs, mais « sans couture » pour l'usager ou le client, qui ne veut pas connaître les modalités et la complexité de cette action.

Cela se traduira aussi par une confirmation de l'effort résolu et continu de préparation de l'avenir de la Région, notamment par le biais de la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement massif, et atypique dans un contexte où nombre d'autres acteurs publics sont contraints à organiser le repli de leurs interventions.

Cette année encore, la Région confirme son statut de premier investisseur public local et participe ainsi au soutien à la dynamique de croissance. Avec la mise en œuvre d'un PPI de plus de 2,6 milliards d'euros sur cinq ans, désormais porté à 2,7 milliards du fait du nouveau périmètre de nos responsabilités.

La seule valorisation des dépenses de la section d'investissement serait néanmoins réductrice pour illustrer l'ensemble de l'intervention régionale en faveur de la préparation de l'avenir. Y contribuent en effet tout autant les dépenses faites en faveur de l'élévation du niveau de compétence des bretonnes et des bretons, de l'adaptation des formations aux exigences de l'économie, de soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur, mais aussi les soutiens encore consolidés de la Région à l'innovation dans les entreprises ou à la modernisation de leurs capacités de production. On peut encore souligner la contribution forte à la préparation de l'avenir que constituent toutes les aides et appuis en ingénierie apportés par le Conseil régional aux territoires, à commencer par ceux qui en ont le plus grand besoin.

De même y contribuent des actions qui concourent à la cohésion sociale de la Région, au premier rang desquelles se trouvent les politiques culturelles et linguistiques qui, une nouvelle fois, bénéficieront d'un maintien intégral de leurs crédits de paiement.

On le voit, la notion d'investissement préparant l'avenir, qui est la priorité du Conseil régional, est plus large que ce qui résulte d'une simple acception comptable du sujet.

## II. Le maintien d'une forte exigence quant à la dépense publique pour dépasser la contrainte budgétaire.

La loi de finances initiale pour 2018 est désormais connue. Si elle fait évoluer les modalités de la relation entre l'Etat et les collectivités, elle vient confirmer la contrainte budgétaire qui pèse sur ces dernières depuis près de 10 ans.

La méthode est renouvelée. Mais la contrainte, elle, demeure à double titre. D'abord parce que l'Etat fixe de manière unilatérale un principe de réduction du rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement et manifeste une grande vigilance quant aux capacités d'endettement des collectivités, limitant d'autant leurs marges de manœuvre. Mais aussi, pour les Régions, du fait de la suppression en 2018 de la dotation spécifique de 450 Millions d'euros pour compenser la fin de la compétence économique des Départements.

Pour le Conseil régional de Bretagne c'est une perte de dotation de 28 M€ qu'il nous faut intégrer pour 2018 et sans doute les années suivantes, très partiellement compensée par la dynamique d'évolution de la TVA dont il sera doté.

Le Conseil régional répond à ce contexte par le maintien de sa stratégie financière, tout en l'adaptant dans le sens d'une exigence renforcée. L'enjeu est de conforter sa capacité d'intervention qui se traduit notamment dans un programme prévisionnel d'investissement particulièrement ambitieux, mais nécessaire au développement du territoire régional.

Cette stratégie volontariste a permis au Conseil régional, sur les dernières années, d'honorer sa signature sur les engagements pris, en premier lieu pour le financement de Bretagne Grande Vitesse, mais également sur le projet de développement du port de Brest, les financements du Contrat de plan, le soutien aux politiques territoriales, les investissements sur ses propres compétences socles comme les lycées. Il s'est par ailleurs engagé dans la réalisation du plan Bretagne Très Haut Débit (BTHD).

Avec 2,4 milliards d'euros sur les 5 dernières années, le Conseil régional est le premier investisseur public du territoire, avec une part de 39 % dans l'investissement public local en 2015 alors qu'il ne représente que 23% de la dépense locale.

Ce résultat a été permis par des efforts de priorisation et d'adaptation de plusieurs de nos politiques publiques, par une attention portée à nos moyens internes, ainsi que par une gestion financière particulièrement rigoureuse se traduisant par une norme d'évolution de moins 0,75 % par an depuis trois ans de nos dépenses de fonctionnement.

L'effort, cette année, à périmètre constant, conduit ainsi à une baisse de près de 1,5 %, soit une réduction conjoncturellement supérieure à la norme de -0,75% que nous nous sommes fixée à nous-mêmes. Ceci confirme le bon respect de nos orientations sur le moyen terme et en vision pluriannuelle. Cet effort accru, à périmètre constant, nous permet ainsi d'intégrer nos nouvelles compétences, dynamiques par nature sur les dépenses, sans mettre en fragilité la trajectoire globale de nos finances. On doit ainsi noter que, une fois calculée sur le nouveau périmètre, la norme d'évolution redevient positive à 0,3 % (Intérêts de la dette compris).

Cet effort, finalement, préserve pour les années à venir notre autonomie de décision, notre capacité d'intervention et notre possibilité d'engager des investissements ou des dispositifs nouveaux en réponse aux attentes des territoires et de la société, quels que soient les paramètres extérieurs.

Cet effort se traduit de fait, sur de nombreux programmes par des baisses significatives des crédits de fonctionnement disponibles. Elles ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur certaines de nos politiques publiques. Cela imposera des priorisations, toujours difficiles à opérer puis à expliquer. Elle se feront, comme énoncé lors des orientations budgétaires en tenant compte de plusieurs règles de conduite :

- Préserver au maximum les ambitions en matière d'intervention, notamment pour l'investissement,
- Maintenir son action sur ses compétences socles au regard des grands enjeux qui sont ceux de l'emploi,
- Evaluer l'impact de ses politiques au regard de leur efficacité, de leur contribution au développement économique et social du Conseil régional et au regard de l'impératif de solidarité,
- Confirmer son intervention sur des politiques non obligatoires dès lors qu'elles apportent une évidente contribution au bien-être et à l'attractivité régionale, dans des domaines comme l'environnement ou le sport,
- Maintenir cette année encore les capacités d'intervention en crédits de paiement en matière d'action culturelle et linguistique.

### III. Développer une vision stratégique de l'action publique au-delà d'une perception strictement comptable des enjeux budgétaires.

Le défi qui est le nôtre est celui de la modernisation de la Bretagne, de sa pleine inscription dans les exigences et les mutations du XXIème siècle. L'élaboration de la breizhCOP contribuera à en définir les grandes orientations et les principales priorités. Dès lors, l'enjeu n'est pas de répondre à des ratios financiers ou à des normes techniques et comptables, quelles qu'elles soient, mais de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces au regard de nos objectifs.

C'est dans cet esprit que le Conseil régional, année après année, propose d'agir à **trois niveaux** :

**En interne** et sur son propre budget, par un travail permanent d'adaptation de ses modalités d'intervention pour gagner en efficacité, pour réduire les frais de gestion, pour conforter la cohérence des actions ; cela implique un effort constant dans le suivi et l'évaluation de nos politiques.

**En partenariat avec les autres collectivités**, il s'agit de proposer d'accélérer les propositions fortes formulées dès 2013 en faveur d'une « **régionalisation de l'action publique** ». L'objet n'est pas le renforcement des compétences régionales mais de proposer de penser l'action publique globalement, à l'échelle du territoire régional.

La coopération, la cohérence et l'innovation dans les modalités de mise en œuvre de l'action publique sont plus que jamais la condition même de la réussite.

Les pistes sont nombreuses et demandent à être explorées, puis valorisées. Une structuration collective de l'action des collectivités dans le domaine maritime est déjà engagée. Le travail partenarial avec les EPCI sur le développement économique est une réalité. A l'avenir, certaines mutualisations dans le domaine des fonctions support de nos collectivités, tant en matière de ressources humaines que de gestion des systèmes informatiques pourraient être envisagées. On peut aussi penser aux mutualisations ou partenariats possibles en termes de fonctionnement et de gestion, voire de travaux dans les établissements scolaires. On évoque enfin de nouvelles cohérences à trouver entre collectivités, dans la suite de la loi NOTRe, sur des champs de compétences connexes ou complémentaires comme les transports, entre autorités organisatrices urbaines et régionale, ou le continuum orientation, insertion et formation, et l'accompagnement vers l'emploi. Il convient enfin d'approfondir l'ensemble des travaux d'ores et déjà engagés dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) en matière de tourisme, de culture, de sport.

Ces sujets ont été posés par plusieurs membres, lors de la dernière réunion de la CTAP le 10 novembre 2017, dans le prolongement de la réunion de la conférence nationale des territoires. Une telle volonté de cohérence et de partenariat serait assez conforme à la tradition collaborative de la Bretagne.

Le but d'une telle action serait de faire d'une contrainte une opportunité et de démontrer une capacité à améliorer l'efficacité de l'action publique et du service rendu.

Le troisième niveau serait celui de la relation avec l'Etat, dans l'esprit du rapport présenté lors de cette même session valant mandat de négociation pour un contrat stratégique. L'enjeu est de dépasser une acception comptable et strictement financière de la contractualisation proposée par l'Etat.

&&&

C'est ainsi que vous est proposé un budget d'action publique mobilisant 1 538 millions d'euros en 2018 au service des six ambitions du mandat. **Il se caractérise par trois éléments majeurs.**

**Ce budget est la preuve d'une Région qui « tient le cap ».** La collectivité est au rendez-vous de ses engagements malgré une perte de recettes de 28M€. Son PPI 2016-2021 est mis en œuvre (32% à fin 2017 et 52% à fin 2018 avec le budget proposé), les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées (0,3% de BP à BP et -1,5% à périmètre constant), la dette régionale augmente mais dans un contexte de taux d'intérêts très favorable et dans des proportions qui nous situent assez loin des normes imposées prudemment par l'Etat.

La mise en œuvre d'une politique budgétaire et financière marquée par le sérieux, la transparence et la responsabilité sont des atouts majeurs auprès de nos créanciers et pour la crédibilité de notre signature. Elle permet surtout de ne pas nuire à notre capacité d'intervention, malgré la réalité d'efforts évidemment compliqués à mettre en œuvre comme parfois à expliquer.

Ceci est permis par une réelle rigueur de gestion se traduisant par une forte limitation des dépenses de fonctionnement courant de la structure, une limitation à 2 % du budget des dépenses de la collectivité ne contribuant pas directement aux politiques régionales, la parfaite maîtrise de nos frais de gestion de la dette.

**Il participe à la construction de la « nouvelle Région », notamment dans son enjeu de proximité.**

Cela se traduit en particulier par la mise en œuvre pleine et entière de nos nouvelles compétences en matière de transports qui conduiront à transporter quotidiennement près de 170 000 voyageurs sur son réseau train+car+bateau, dont 110 000 scolaires.

Y contribue aussi la mise en œuvre des contrats de partenariat avec les territoires, à l'issue d'une année de renégociation pour en engager la seconde phase. 2018 verra aussi la mise en œuvre des nouveaux projets de centralités dans les villes et les bourgs, résultant de l'appel à projet piloté avec l'Etat, l'établissement public foncier et la Caisse des Dépôts.

Proximité aussi dans le déploiement de la Glaz économie et de notre compétence de développement économique, se traduisant par la mise en œuvre des contractualisations avec les EPCI, permettant un service aux entreprises plus adapté et réactif, mais également par la montée en puissance de la palette d'actions mises en place au profit des TPE, à la suite du retrait contraint des départements.

Y participe encore la poursuite des travaux pour le renforcement du service public de l'orientation et de l'évolution professionnelle dans le cadre de notre CPRDFOP dont l'objet est de favoriser des accompagnements individualisés pour des parcours de formation et de vie professionnelle réussis.

Proximité encore dans notre action en matière de culture, de tourisme ou de développement sportif avec la préoccupation permanente de travailler en complémentarité et en partenariat avec les territoires afin d'assurer une réponse toujours plus fine aux attentes des acteurs comme de nos concitoyens.

Proximité enfin, sur le plan de l'organisation avec le renforcement de notre présence territoriale, se traduisant dès cette année par la mobilisation de dix agents nouveaux, sur les territoires, pour apporter un meilleur service aux entreprises, en lien avec les délégués de la formation professionnelle.

**Il est enfin la matérialisation d'une « Région qui agit » pour préparer l'avenir.** Avec un montant d'investissement prévu de plus de 490 millions d'euros, le Conseil régional tient son rythme de mise en œuvre de son PPI, alors que le pic de financement du projet BGV est derrière nous, le maintien d'un niveau d'investissement particulièrement élevé permet le financement des grands projets d'équipement et de structuration nécessaires au développement du territoire breton.

Y participent ainsi l'ensemble des investissements liés à la poursuite du projet de diffusion de la grande vitesse à toute la Bretagne, en complémentarité avec l'ensemble des investissements affectés aux autres équipements de transports, permettant de renforcer la multi modalité de l'offre de mobilités.

Le programme d'investissement permet aussi la poursuite de la mise en œuvre du projet de modernisation du port de Brest.

En matière de grands investissements structurants régionaux, le relais est désormais pris par le défi de la fibre pour tous dans lequel la Bretagne s'est engagée et le Conseil régional s'est placé en première ligne.

L'investissement pour l'avenir est aussi celui de l'ensemble des compétences régionales en matière de formation et d'orientation. Y contribue ainsi la mise en œuvre du schéma directeur immobilier des lycées et la perspective de construction des nouveaux lycées régionaux, mais y participent aussi l'ensemble des financements, y compris en fonctionnement, permettant une amélioration de l'offre de formation et son adaptation permanente aux attentes de nos concitoyens comme aux besoins de l'économie.

C'est ainsi qu'en 2018 sera poursuivi l'effort spécialement engagé dès 2016 dans le cadre du plan de mobilisation pour l'emploi.

On y ajoute le maintien d'un fort engagement de la Région en faveur de l'appareil de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un contexte de restructuration.

Une Région qui agit, c'est aussi une Région qui maintient son effort pour la mise en œuvre de la Glaz économie et du soutien aux entreprises en dépit de la réduction de 28 millions de la dotation spécifiquement promise par l'Etat.

Une Région qui agit pour l'avenir c'est encore un budget qui permet de maintenir et de confirmer l'action de proximité pour les compétences partagées et contribuant de manière déterminante à la cohésion sociale : culture, sport, tourisme, santé...

Préparer l'avenir, c'est œuvrer pour un développement durable. La Région s'y engagera en particulier dans le cadre de la vaste démarche de la Breizh COP, nous permettant de partager un grand projet de développement territorial et d'accélérer les transitions. Mais promouvoir un développement durable passe aussi par la poursuite et parfois l'accélération de l'ensemble de nos responsabilités en matière environnementale : planification de la gestion des déchets dans l'esprit de l'économie circulaire, mise en œuvre du plan breton pour l'eau, accélération des travaux de reconquête de la biodiversité, élaboration d'un plan régional pour l'adaptation climatique....

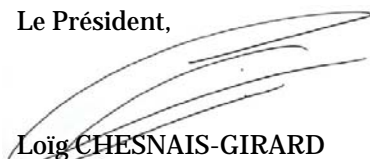
Préparer l'avenir c'est aussi participer aux grands débats européens et aux négociations en cours pour les futurs fonds.

Enfin, préparer l'avenir c'est bien entendu donner du sens à l'action publique et faire participer au maximum les bretonnes et les bretons à nos débats et nos questionnements. C'est ce que nous ferons par le biais de la BreizhCOP, dans le cadre de nos différentes conférences thématiques en complément des lieux de débat institutionnels que le CESER renouvelé, le Conseil culturel de Bretagne et le Conseil régional des jeunes.

**Le projet de budget primitif de la Région Bretagne pour 2018 s'établit à 1,538 milliard d'euros en recettes et en dépenses.**

**Je vous demande de bien vouloir l'adopter.**

Le Président,

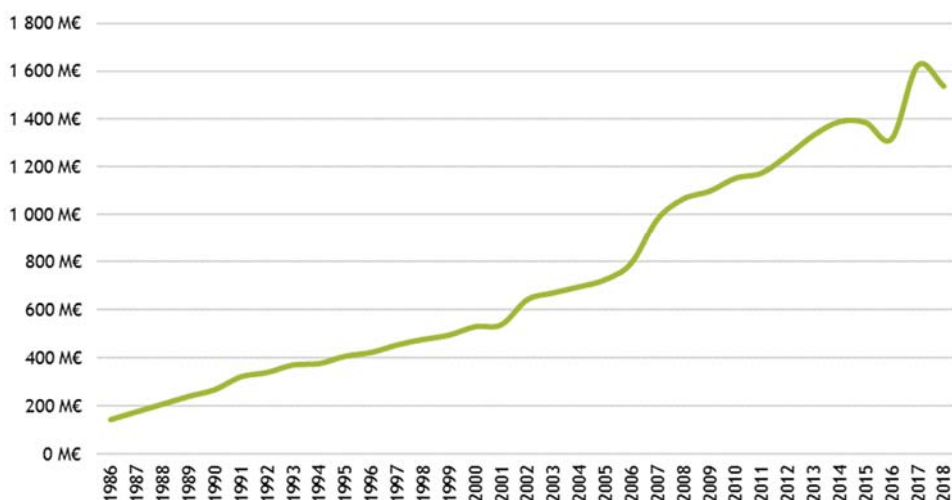


Loïc CHESNAIS-GIRARD



# \\ Le budget en chiffres

Evolution du budget



**1,538**  
Milliards d'euros  
Le montant du budget primitif 2018

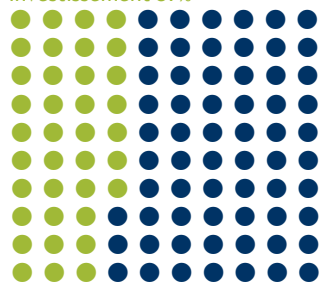


**470**  
Euros  
Le montant du budget par habitant  
A la 10<sup>ème</sup> place des Régions de Métropole



**37%**  
La part consacrée à l'investissement

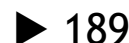
Investissement 37%



Fonctionnement 63%



**186**  
Millions d'euros  
L'impact des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe dans le budget 2018



**189**  
Millions d'euros  
Le montant de la nouvelle fraction régionale de TVA



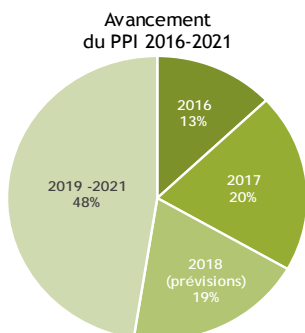
**28**  
Millions d'euros  
Le montant de la perte liée à la suppression du fonds de développement économique

**52%**  
La part du programme pluriannuel d'investissement de 2,7 Mds réalisée à fin 2018

**22**  
Millions d'euros  
Le montant de la mobilisation régionale sur le nouveau plan d'investissement des compétences



**60** Millions d'euros  
Le montant de l'annuité de dette pour 2018



**4292**  
Les effectifs de la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2018



**993**  
Millions d'euros  
La dette de la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2018

**172** Millions d'euros  
Le montant des rémunérations et indemnités



**2%** Le montant des frais de structure

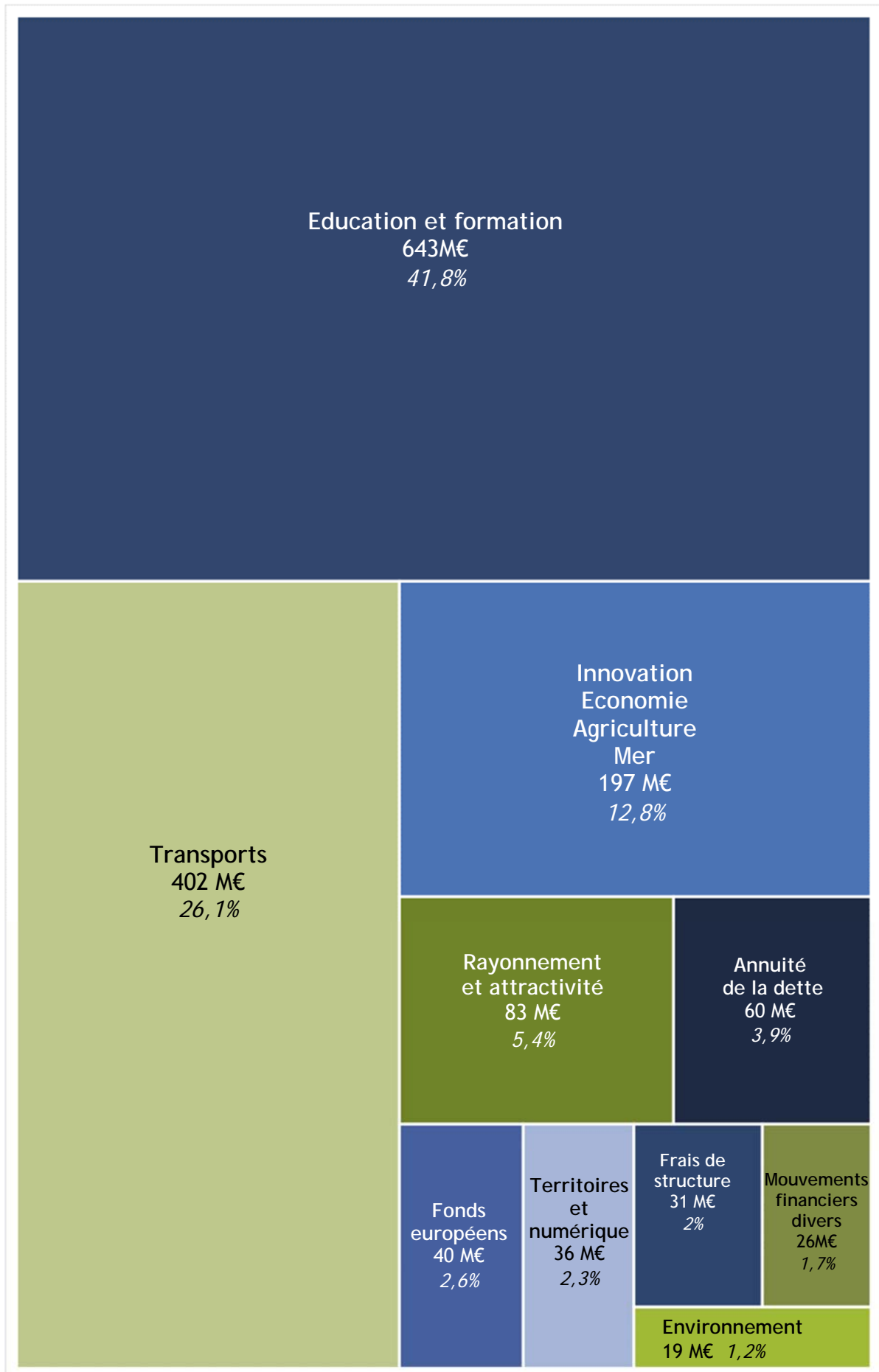


**0,3%**  
L'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2017

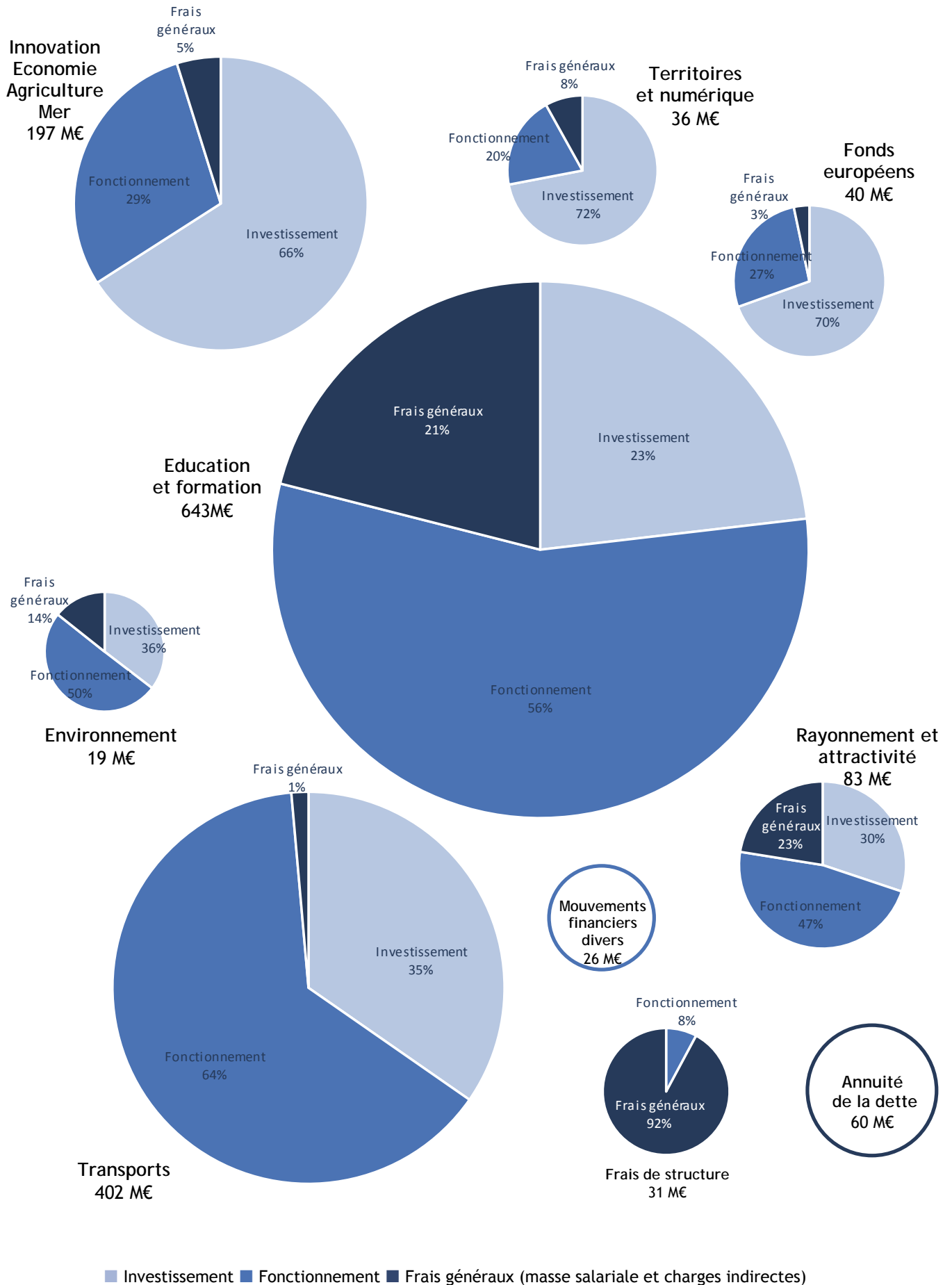
**33** Millions d'euros  
Le montant des charges indirectes de la collectivité



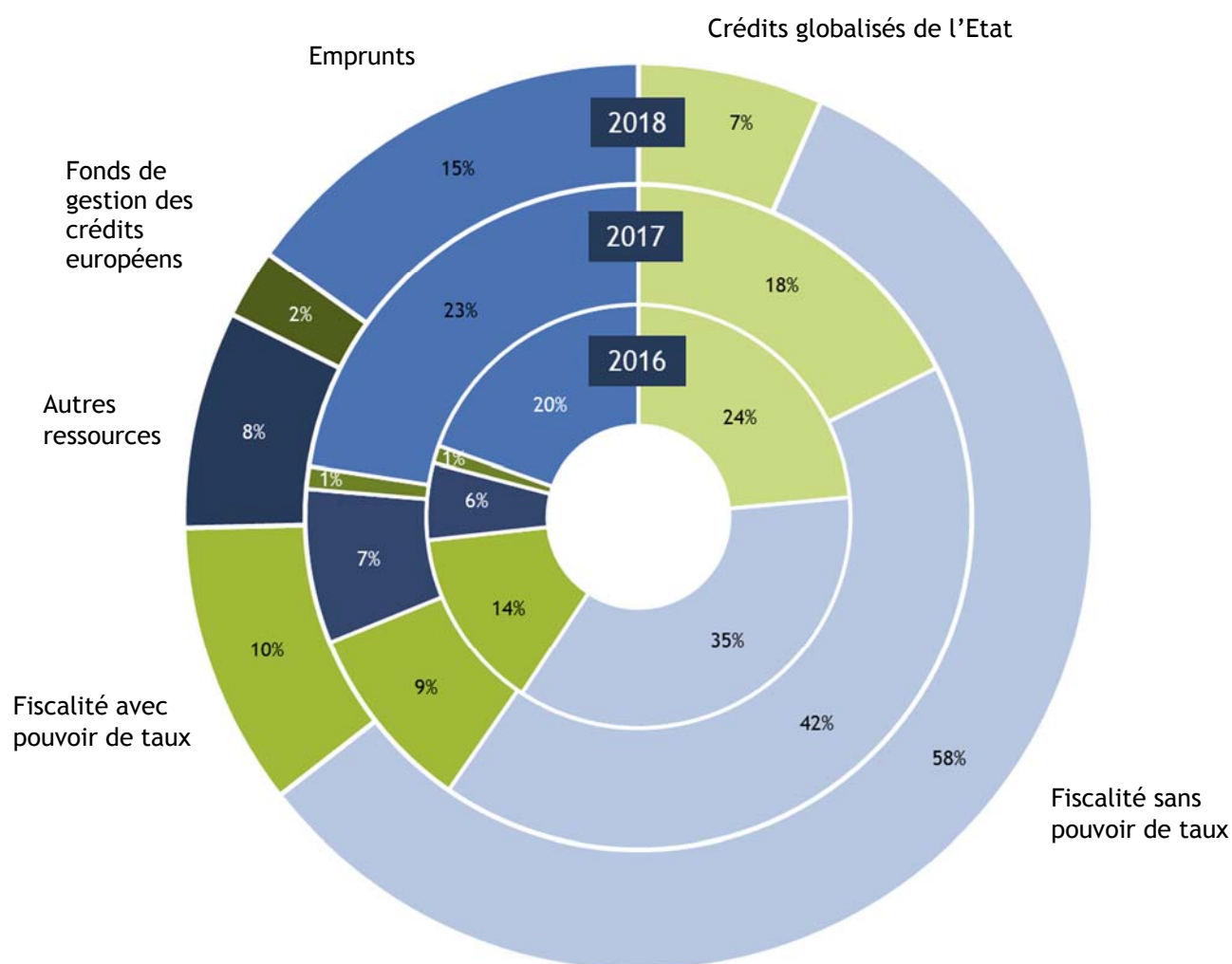
## \\ La répartition du budget par mission



## \\ La répartition du budget par mission



## > Des recettes en perpétuelle mutation



> La fiscalité sans pouvoir de taux représente désormais 58% des recettes du fait de l'attribution d'une fraction de TVA aux régions en compensation de la perte de la dotation globale de fonctionnement

> La fiscalité avec pouvoir de taux ne représente que 10% des recettes régionales

> La part des crédits globalisés de l'Etat ne représente plus que 7% des recettes en 2018 contre 18% en 2017 et 24% en 2016.

## \\ Recettes

Le budget 2018 traduit l'ensemble des évolutions identifiées dans le rapport d'orientations budgétaires et marque une étape décisive dans la structure des recettes régionales.

La loi de finances pour 2018 confirme en effet le remplacement de la DGF des régions par des recettes de TVA, ce qui induit deux conséquences. D'une part les recettes d'origine fiscale constituent désormais une part prépondérante dans le budget régional. D'autre part cette nouvelle recette offre la possibilité d'une dynamique dont la DGF était privée depuis 2011.

Cependant, la dynamique potentielle des ressources d'origine fiscale ne doit pas occulter le fait que seules la taxe sur les cartes grises, la taxe sur les permis de conduire et la part Grenelle de TICPE sont modulables par l'assemblée régionale, soit 10% du projet de budget présenté. La capacité d'agir sur les autres recettes fiscales est nulle, la Région est contrainte de s'y ajuster.

Le budget 2018 est également marqué par la non reconduction du fonds de soutien accordé par l'Etat en 2017 au titre de l'action économique, et qui avait vocation à être pérennisé avec le transfert de TVA. Les 27,9M€ dus à ce titre sont donc absent de ce budget.

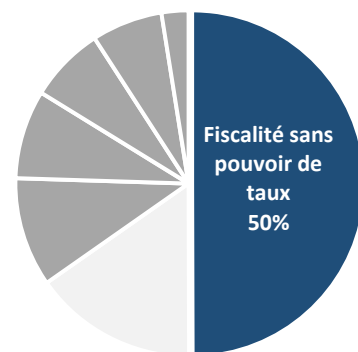
Par ailleurs, dans la lignée du Plan breton de mobilisation pour l'emploi, la volonté de l'Etat de mettre en place des *pactes régionaux d'investissement dans les compétences*, se traduit dès 2018 par la signature de contrats d'amorçage visant à maintenir l'effort de formation supporté par les régions et orienter les moyens complémentaires alloués vers les publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés. Selon les premiers éléments transmis par les services de l'Etat, l'enveloppe prévisionnelle pour la Région est évaluée à 22M€. Compte tenu des rythmes prévisionnels de décaissements et d'encaissements des flux financiers, il est proposé d'inscrire en crédits de paiement au budget primitif 50% de ce montant en 2018, en dépenses et en recettes. Le solde sera inscrit en 2019.

2018 constitue également la première année de plein exercice sur la compétence transport scolaire, service public au cœur du quotidien des familles. Cette compétence génère une facturation directe à l'usager dont la gestion est spécifique et constitue une nouveauté du point de vue administratif et correspond à une évolution significative de la relation entre la Région et les familles.

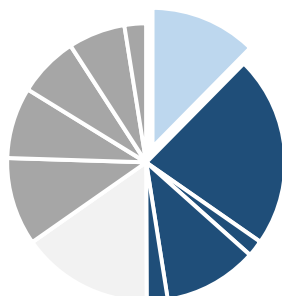
Enfin, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 233 M€, permettant le respect de ses engagements et projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2018-2022.

### IV. La fiscalité sans pouvoir de taux (763 M€ soit 50% du BP 2018)

37% en 2016  
42% en 2017  
50% en 2018



#### IV.1. Une fraction de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) remplace la DGF



L'article 149 de la loi n°2016-1917 de finances pour 2017 attribue aux régions une fraction des recettes de la TVA perçue par l'Etat en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette nouvelle ressource est donc dynamique, tout en bénéficiant d'une garantie plancher à hauteur de la DGF perçue en 2017, soit pour la Bretagne 184,6M€.

La loi 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 confirme cette ressource, tout en précisant que son montant de référence est la DGF 2017 seule, hors fonds de soutien de l'Etat attribué en 2017 pour l'action économique, contrairement à ce que prévoyait la loi de finances pour 2017 (27,9M€ pour la Bretagne).

Il est proposé d'inscrire une recette en hausse par rapport à la DGF perçue en 2017, correspondant à la dynamique de TVA anticipée pour 2018. 189,233 M€ sont proposés à ce titre pour le BP 2018, sur la base d'une hypothèse d'évolution de 2,5% du produit net de TVA perçu par l'Etat par rapport 2017.

Cette nouvelle ressource représente ainsi 12% des recettes inscrites pour 2018.

#### IV.2. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)



La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle est, avec la Cotisation Foncière des Entreprises, l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale, imposition des entreprises créée en 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle. Les régions bénéficient depuis 2017 de 50 % du produit de CVAE collectée sur leur territoire.

La CVAE doit être acquittée par toutes les entreprises et travailleurs indépendants réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 152 500€. La cotisation est déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite.

La valeur ajoutée est territorialisée : elle est imposée dans la commune où l'entreprise dispose de locaux ou emploie des salariés depuis plus de trois mois. Si les locaux ou les salariés sont situés dans plusieurs communes, la valeur ajoutée est répartie entre les communes concernées, au prorata des effectifs employés.

Sur la base des pré-notifications adressées par l'État le montant pour 2018 est estimé à 338,7 M€, soit une hausse attendue de 2,5% par rapport données définitives de 2017. Mais ce chiffre est à considérer avec prudence, compte-tenu du caractère volatile de cette ressource, jusqu'aux notifications définitives qui permettront d'établir l'analyse pour 2018.

**Le fonds de péréquation des ressources régionales** issues de la CVAE prend en compte les recettes attribuées aux régions en substitution de la taxe professionnelle, supprimée en 2010. Il s'agit de la CVAE, mais également des impositions sur les entreprises de réseaux (IFER), de la dotation de compensation ainsi que du fonds de garantie des ressources instaurés suite à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP et FNGIR). L'objectif est de faire converger la croissance de ce panier de ressources pour l'ensemble des régions afin de pallier aux fortes disparités territoriales. Ainsi chaque année est opéré un prélèvement de la croissance de ces ressources supérieures à la moyenne nationale, redistribué aux régions pour lesquelles la dynamique est inférieure à la moyenne.

La Région Bretagne a bénéficié en 2013, 2014, 2016 et 2017 de reversements respectivement à hauteur de 1,6 M€, 2,7 M€, 1,7 M€ et 0,8M€ ; elle en a été contributrice en 2015 pour 2M€. En 2018, la Région devrait à nouveau en être bénéficiaire, pour un montant estimé à 1,8 M€.

#### IV.3. Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)



Depuis 2011, les régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :

**L'IFER ferroviaire** est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. En prenant pour hypothèse la stabilité de la base, et une inflation à 1%, 7,5 M€ sont attendus à ce titre en 2018.

L'exploitant du matériel roulant (SNCF Mobilités) est redevable d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseaux dans chaque région. Depuis 2013, conformément à l'article 37 de la Loi de Finances rectificative pour 2012, les tarifs des IFER sont revalorisés de l'inflation prévisionnelle.

**L'IFER télécoms** est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre. Sont taxées les lignes en service des répartiteurs principaux, ainsi que les unités de raccordement d'abonnés et cartes d'abonnés du réseau téléphonique commuté, selon des tarifs définis par la loi. Le montant prévisionnel inscrit pour 2018 est de 21,5 M€, en stabilité par rapport à 2017.

Cette imposition est basée uniquement sur le réseau cuivre et ignore le développement de la fibre optique, entraînant une diminution du rendement. Un produit minimum de 400M€ est donc garanti par l'article 112 de la loi de Finances pour 2011 pour l'ensemble des régions. Au regard des perspectives de baisse de l'assiette du réseau de téléphonie classique, à la faveur du développement des services de téléphonie inclus dans les offres Internet, la loi de Finances rectificative pour 2013 a modifié les modalités de répartition de l'IFER télécom. La répartition du produit national entre les régions se fait désormais en proportion du produit perçu en 2013.

#### IV.4. TICPE transférée

Le produit de **TICPE transférée** évolue au rythme des compensations dues par l'État au titre de transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires.



Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité ; pour les régions ces transferts ont concerné une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Les fractions de tarifs de TICPE transférées sont calculées de façon à ce que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »). Le montant de la compensation étant garanti, l'Etat verse un complément si le produit de TICPE perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû.

L'inscription budgétaire est estimée à partir du droit à compensation définitif attribué à la Région pour 2017, soit 165,2 M€. Ce montant est supérieur à celui inscrit au BP 2017 du fait de la réévaluation en cours d'année des charges transférées au titre de l'accompagnement à la reprise et à la création d'entreprises. A ce montant s'ajoute des réévaluations de charges transférées, effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2018, liées à des évolutions réglementaires concernant les formations paramédicales.

Au total, le droit à compensation attendu en 2018 sous forme de TICPE s'élève à 166,9 M€.

Par ailleurs *la modulation régionale de TICPE est remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction équivalente de TICPE.*



Depuis 2007, les régions étaient en effet autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole. L'assemblée régionale avait voté, lors de sa session d'octobre 2016, la reconduction de ce dispositif pour 2017.

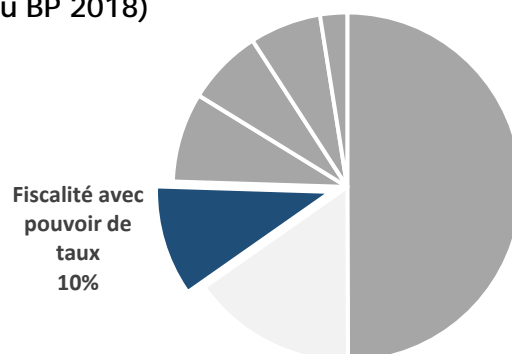
La loi de finances rectificative pour 2016 supprime la modulation régionale de TICPE, et la remplace par le transfert aux régions d'une fraction de tarif à même hauteur, soit 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

Compte-tenu de l'évolution constatée de la consommation de carburant sur le territoire national depuis plusieurs mois, il est proposé d'inscrire cette recette en hausse, à hauteur du produit estimé pour 2017, soit 37,2M€.

#### V. La fiscalité avec pouvoir de taux (156,2 M€ soit 10% du BP 2018)

##### V.1. Majoration de TICPE affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) : 36 200 000 €

La loi de finances initiale pour 2010 a permis aux régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TICPE perçue par les régions a été portée à partir de 2011 à hauteur de 0,73 et 1,36 centimes par litre pour le gazole et pour le supercarburant. La loi prévoit que ces recettes soient exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse.



L'assemblée régionale a voté la reconduction de cette majoration pour 2018 lors de sa session d'octobre 2017. Compte-tenu de la dynamique observée de la consommation de carburant depuis quelques mois, après plusieurs années de stabilité, il est proposé d'inscrire une recette en hausse par rapport au BP 2017 de 1,3%, soit 36,2M€, correspondant au niveau de recette anticipé sur l'exercice 2017.



## V.2. Taxe sur les cartes grises : 120 000 000 €

La taxe sur les certificats d'immatriculations est le dernier levier fiscal à la disposition des régions avec la taxe sur le permis de conduire. Son dynamisme est fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire et de la puissance fiscale des véhicules. Il est proposé de reconduire en 2018 le tarif de 2017, soit 51€/CV.

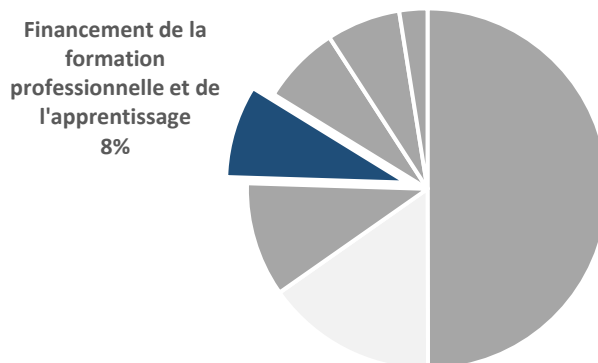
Il est par ailleurs proposé de reconduire l'exonération de 50 % applicable aux véhicules « propres », c'est à dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen d'énergies dite « propres » visées par l'article 1599 novodécies A du code général des impôts (électricité, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superethanol E85).

Au regard des encaissements observés en 2017, le produit attendu pour 2018 au titre de cette taxe est évalué à 120 M€.

Parallèlement, la Région maintient son choix d'établir à 0€ la taxe sur le permis de conduire.

## VI. Le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (127,6 M€ soit 8% du BP 2018)

La réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, mise en place progressivement entre 2014 et 2016, a substitué aux dotations attribuées auparavant un financement exclusivement par fiscalité transférée. Ce panier de ressources affiche une légère dynamique, qu'il est proposé d'intégrer au budget 2018, dans l'attente de la réforme d'envergure qui est annoncée pour le premier trimestre de l'année.



Les actions réalisées en matière de formation professionnelle sont financées par l'attribution des deux enveloppes suivantes :

- d'une part des recettes correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation. Cette recette évolue donc comme le produit constaté de ces impôts, lequel dépend à la fois de la croissance de la valeur ajoutée, de l'actualisation annuelle des bases d'imposition mais également des taux votés par le bloc communal et les départements. La recette estimée en 2018 est de 23,984 M€.
- d'autre part une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (dite TICPE « formation professionnelle ») afférente aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national. Chaque région bénéficie d'un pourcentage de cette ressource, correspondant au prorata de sa dotation historique, soit 3,65 % pour la Bretagne. Aucune évolution n'est attendue sur cette recette. Toutefois le montant globalement compensé pour l'ensemble des régions est assorti d'une garantie plancher. La fusion de certaines régions a occasionné en 2017 de faibles ajustements dans la répartition de cette ressource. Le montant attendu à ce titre en 2018 est de 10,933 M€.

Par ailleurs les régions bénéficient depuis 2015 d'une « ressource régionale pour l'apprentissage », abusivement dénommée ainsi puisque finançant historiquement les actions en matière de formation professionnelle à hauteur de 16,3 M€. Cette ressource est composée :

- d'une part fixe et garantie, qui s'élève à 68 484 000 € pour la Bretagne, financée
  - par de la taxe d'apprentissage (51 % de la taxe d'apprentissage collectée au niveau national et répartie entre les régions) ; cela représente un montant estimé à 61,6 M€ pour la Région Bretagne
  - et par un complément sous forme de TICPE « taxe d'apprentissage », estimé à 6,8 M€ pour 2018
- d'une part variable qui est fonction de la dynamique du produit de la taxe d'apprentissage, ce produit étant réparti entre les régions selon des critères qui font notamment référence au nombre d'apprentis inscrits en CFA (cette part est désignée comme « péréquation ») ; 8,5 M€ sont inscrits à ce titre pour 2018, à hauteur du montant perçu en 2017.



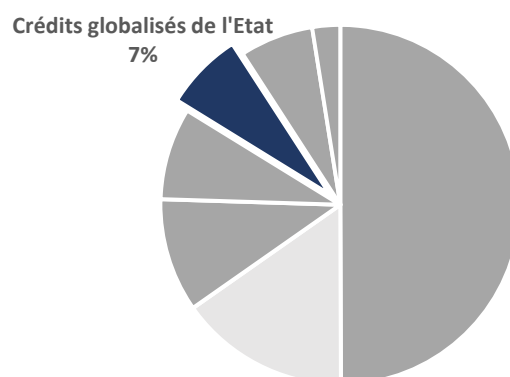
Enfin, les aides aux employeurs d'apprentis versées par les régions donnent lieu à compensation par l'attribution de fractions de TICPE :

- la TICPE « prime d'apprentissage » compense forfaitairement aux régions les primes attribuées aux entreprises de moins de 11 salariés sur la base du nombre d'apprentis recensés en 2013 ; 11,015M€ sont attendus à ce titre en 2018 ;
- la TICPE « aide au recrutement d'un apprenti » instaurée en 2016 est destinée à rembourser aux régions l'aide de 1000€ attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés pour le recrutement d'un apprenti supplémentaire ; elle évolue donc chaque année en fonction du nombre d'aides attribuées ; 4,7M€ sont inscrits en recettes à ce titre en 2018.

## VII. Les crédits globalisés de l'Etat (101,2 M€ soit 7%)

### VII.1. La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

Historiquement, la DGD assure la compensation financière par l'État des transferts de compétence qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Elle a subi une évolution importante en 2004 à la faveur de la création de la DGF des régions, laquelle a repris 95 % de la DGD de 2003. La DGD évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF ; elle a été gelée depuis lors. Ainsi depuis 2009, les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par des transferts de charges.



Le montant inscrit pour 2018 intègre des régularisations pérennes à hauteur de – 264k€. Celles-ci proviennent de l'évaluation définitive de la compensation due aux régions au titre de l'exploitation des trains express régionaux pour l'instauration, au profit de RFF, d'une redevance quai en 2014. La DGD s'élèvera ainsi à 21,881 M€.

### VII.2. La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Cette dotation est gelée en valeur depuis 2009, le montant inscrit s'élève donc à 20,958 M€.

### VII.3. La Dotation pour Perte de compensations de fiscalité directe : 7 490 000 €

De manière à ce que l'enveloppe globale des crédits de l'État aux collectivités n'augmente pas (on parle d'«enveloppe normée»), certaines compensations de fiscalité directe jouent le rôle de variables d'ajustement. Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'État aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements.

La Dotation pour Perte de Compensations de Fiscalité Directe Locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Certaines de ces composantes, gelées jusqu'en 2016, sont désormais également intégrées dans le périmètre des "variables d'ajustement".

La loi de finances pour 2018 applique à l'ensemble des régions une minoration de cette dotation de -6,3%. Cela correspond pour la Bretagne à une minoration de -0,5 M€. La recette attendue est ainsi évaluée à 7,490 M€ pour 2018.

#### VII.4. Les dotations de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : la DCRTP et le FNGIR : 50 898 000 €

Ces deux dotations ont été instituées lors de la refonte de la fiscalité locale de 2010, pour assurer la neutralité de la réforme la première année d'application, au sein de chaque niveau de collectivités.

Après quelques ajustements les premières années suivant la réforme, les montants de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) avaient vocation à être définitivement gelés.

Or, en 2017, la DCRTP est intégrée à l'enveloppe normée des concours de l'Etat. La DCRTP bretonne subit ainsi une diminution conséquente de 2,5 M€. La baisse pour 2018 est estimée à -1,5 M€ portant le montant inscrit à 23,290 M€. Le FNGIR, stable, est attendu pour 27,6 M€.

#### VIII. Autres ressources (119 M€ soit 8% du BP 2018)

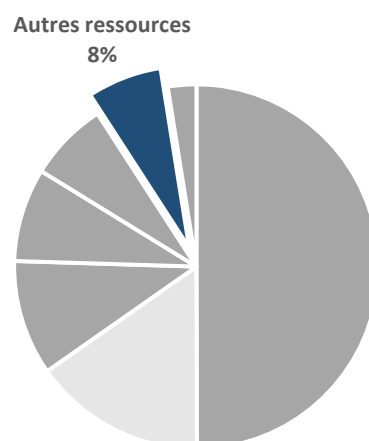
La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure de l'élargissement des compétences régionales. Le projet de budget 2018 inscrit 118,996 M€ de recettes générées par les activités et les interventions de la Région, soit 9,4% des ressources globales hors emprunt et fonds européens.

Malgré la non reconduction par l'Etat du fonds de soutien accordé aux régions en 2017 et destiné à favoriser leurs dépenses d'action économique, et qui représentait pour la Bretagne 27,9 M€, les inscriptions affichent une diminution limitée de -2,6% (-3,1M€) par rapport au BP 2017. Ceci est essentiellement dû aux inscriptions suivantes :

- Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 15 M€, ce montant intègre 200 000€ au titre du remboursement de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, instauré en loi de finances pour 2016 ;
- Les produits de cession, exceptionnels, sont prévus à hauteur de 10,85M€ et concernent d'une part la vente d'un ensemble immobilier à proximité du Port de Saint Malo, actuellement occupé par la Société Nationale de Sauvetage en Mer, d'autre part la cession à Rennes Métropole des terrains dont la Région s'est portée acquéreur sur le site PSA de la Janais ;
- Les remboursements d'avances et produits financiers sont inscrits à hauteur de 10,33M€ (+1M€ par rapport au BP 2017) ;
- Les produits des services issus de l'activité transport scolaire et interurbain vont être perçus sur la première année complète, ils sont évalués à 10,2 M€ ;
- Les participations de Brest Métropole et du Conseil Départemental du Finistère au projet de développement du port de Brest sont prévues à hauteur de 7,7 M€ ;
- La reprise de l'excédent de clôture de la concession DSP Commerce sur le port de Brest, est évalué à ce stade à 8,6M€.

Par ailleurs le projet de budget intègre également

- Le solde des participations attendues au titre du Plan de mobilisation pour l'Emploi, soit 16,3 M€ de l'Etat et 4,382 M€ du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) ;
- Le fonds d'amorçage du pacte régional d'investissement dans les compétences, succédant au plan emploi, est valorisé à ce stade à 50% de son montant total de 22 M€ pour la Bretagne en 2018, soit 11M€ ;
- Les participations des familles aux services de restauration et d'hébergement pour un montant prévisionnel de 8,8 M€ ;



- Les dotations et attributions de compensation perçues au titre des transferts des compétences issues de la loi NOTRe :
  - les quatre dotations de compensation départementales versées au titre du transfert de la planification en matière de déchets et des 19 ports départementaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont inscrites à hauteur de 4,6M€ ;
  - les deux attributions de compensation versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor au titre du transfert de la compétence transport interurbain et scolaire sont inscrites pour un montant de 1,78M€ ;
  - la participation du département du Morbihan au titre de la construction d'un nouveau navire assurant la liaison avec l'Ile de Groix (Breizh Nevez I) pour 433 000€ ;
- Les recettes domaniales et concessives liées à la gestion des ports et voies navigables sont estimées à 1,6 M€ ;
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité devraient générer des co-financements d'un montant de 1,8 M€ en 2018 ;
- La participation de l'Etat au titre de la politique culturelle (à travers notamment la délégation de gestion signée en 2016), ainsi que les financements du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et au Centre National du Livre (CNL) à la politique régionale de soutien à ces filières sont attendus à hauteur de 1,2M€ ;
- Les participations des départements aux travaux dans les cités scolaires sont prévues à hauteur de 770k€ au regard du montant des travaux engagés ;
- Le financement attendu de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est évalué à 560 000€ ;
- Les projets de coopération territoriale européenne dans lesquels la Région est impliquée devraient générer en 2018 des financements européens pour un montant estimé à 465k€ ;
- Participations au projet UEB C@mpus : les collectivités partenaires du projet devraient verser 206K€ de co-financement en 2018.

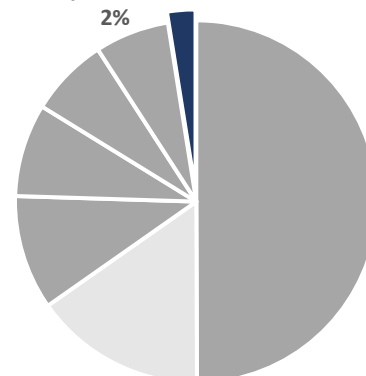
L'ensemble des autres recettes ou remboursements identifiés pour 2018 est inscrit à hauteur de 2,1M€.

#### IX. Fonds de gestion des crédits européens (38,5 M€ soit 2% du BP 2018)

Les régions sont devenues autorités de gestion pour la programmation 2014-2020 des fonds FEDER et pour une partie du FSE. 38 M€ sont inscrits en 2018 au titre de cette nouvelle programmation, en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, 469 000€ sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.

Fonds de gestion des crédits européens  
2%



#### X. Autorisation d'emprunt (233 M€ soit 15% du BP 2018)

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 233 M€. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle.

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2018, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 538 460 000 € et se décompose comme suit :

✓ Fiscalité sans pouvoir de taux	762 997 200 €
✓ Fiscalité avec pouvoir de taux	156 200 000 €
✓ Réforme du Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	127 569 900 €
✓ Crédits globalisés de l'État	101 227 000 €
✓ Autres ressources	118 996 900 €
✓ Fonds de gestion des crédits européens	38 469 000 €
✓ Emprunt à autoriser	233 000 000 €

**Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions ainsi que sur les mesures fiscales correspondantes, à savoir :**

- ✓ Maintenir le tarif des permis de conduire à 0 € ;
- ✓ Maintenir le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) à 51 € par cheval vapeur ;
- ✓ Maintenir l'exonération à hauteur de 50% de ce tarif sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) en faveur des véhicules « propres ».

# Tableaux récapitulatifs



## \\ La répartition des recettes

	Budget primitif 2017	Budget primitif 2018
<b>Fiscalité sans pouvoir de taux</b>	<b>558 106 000</b>	<b>762 997 200</b>
TVA des régions		189 233 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	327 376 000	338 730 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation	800 000	1 835 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)	29 027 000	29 127 200
IFER ferroviaire	7 524 000	7 599 000
IFER télécoms	21 503 000	21 528 200
TICPE - Tarifs transférés	164 883 000	166 872 000
Loi LRL 2004	154 664 765	155 990 279
Loi MAPTAM 27 janvier 2014	287 887	506 659
Loi formation professionnelle 5 mars 2014	8 747 348	9 020 062
Loi NOTRe 7 août 2015	1 183 000	1 355 000
TICPE - Modulation régionale	36 020 000	37 200 000
<b>Fiscalité avec pouvoir de taux</b>	<b>149 420 000</b>	<b>156 200 000</b>
TICPE - Majoration Grenelle	35 720 000	36 200 000
Cartes grises	113 700 000	120 000 000
Permis de conduire		
<b>Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage</b>	<b>124 736 000</b>	<b>127 569 900</b>
Fiscalité issue de frais de gestion de fiscalité directe locale	23 017 000	23 984 000
TICPE formation professionnelle	10 953 000	10 933 900
TICPE primes apprentissage	11 015 000	11 015 000
TICPE aide au recrutement d'apprentis	4 700 000	4 700 000
Taxe d'Apprentissage	68 342 000	70 093 000
part fixe	62 000 000	61 640 000
part péréquation	6 342 000	8 453 000
TICPE taxe d'apprentissage	6 709 000	6 844 000
<b>Crédits globalisés de l'État hors apprentissage</b>	<b>286 693 000</b>	<b>101 227 000</b>
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	183 271 000	
Enseignement (DRES)	20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation	21 913 000	21 881 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	8 068 000	7 490 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	24 875 000	23 290 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	27 608 000	27 608 000
<b>Autres ressources</b>	<b>122 152 000</b>	<b>118 996 900</b>
Fonds de compensation de la TVA	12 900 000	15 000 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	8 266 000	8 807 200
Remboursement d'avances et produits financiers	9 205 600	10 328 510
Produit des cessions d'immobilisation		10 850 000
Fonds social européen (FSE)		
Développement du port de Brest - conventions financières Brest Métropole et CD 29		7 710 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires	1 320 000	770 000
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences		11 000 000
Participation Etat - Plan pour l'emploi (solde)	36 203 000	16 367 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	3 926 400	4 382 000
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle	1 600 000	560 000
Recettes domaniales et concessives	2 143 400	1 663 500
Participations aux pôles de compétitivité	2 000 000	1 800 000
Projet UEB Campus Numérique	700 000	206 000
Fonds de soutien développement économique	27 984 000	
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets	4 143 100	4 600 869
Attributions de compensation départementale - transport	2 839 800	1 784 862
Produits des services de transport scolaire et interurbain	5 341 000	10 223 600
Convention Département Morbihan - construction navire	433 000	433 000
Autres ressources	3 066 700	12 510 359
<b>Total hors emprunt</b>	<b>1 241 107 000</b>	<b>1 266 991 000</b>
<b>Emprunt</b>	<b>367 000 000</b>	<b>233 000 000</b>
<b>Total hors subvention globale</b>	<b>1 608 107 000</b>	<b>1 499 991 000</b>
<b>Fonds de gestion des crédits européens</b>	<b>17 520 000</b>	<b>38 469 000</b>
Subvention globale FEDER 2007-2013		
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	17 000 000	38 000 000
Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	520 000	469 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 625 627 000</b>	<b>1 538 460 000</b>

## \\ Les missions du budget régional

### Les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement

	en euros	
	Investissement	Fonctionnement
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	25 644 000	7 105 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	130 208 000	57 718 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	148 873 000	358 961 300
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	139 329 000	256 880 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	6 806 000	9 671 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	25 050 000	39 390 300
<b>Total des interventions</b>	<b>475 910 000</b>	<b>729 726 100</b>
Fonds de gestion des crédits européens	28 000 000	10 937 900
Autres dépenses	61 452 000	232 434 000
<b>Total général</b>	<b>565 362 000</b>	<b>973 098 000</b>

### Les crédits de paiement en 2017 et 2018

	en euros	
	Projet BP 2018	BP 2017
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	32 749 500	71 475 900
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	187 926 000	216 259 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	507 834 300	543 127 500
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	396 209 000	394 474 400
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	16 477 000	18 826 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	64 440 300	63 111 500
<b>Total des interventions</b>	<b>1 205 636 100</b>	<b>1 307 274 300</b>
Fonds de gestion des crédits européens	38 937 900	18 040 000
Autres dépenses	293 886 000	300 312 700
<b>Total général</b>	<b>1 538 460 000</b>	<b>1 625 627 000</b>

### Les autorisations de programme en 2017 et 2018

	en euros	
	Projet BP 2018	BP 2017
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	1 616 000	145 983 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	66 383 125	99 122 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	139 829 000	244 114 500
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	40 509 000	50 630 700
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	7 836 000	8 600 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	20 774 000	28 546 000
<b>Total des interventions</b>	<b>276 947 125</b>	<b>576 996 700</b>
Fonds de gestion des crédits européens		
Autres dépenses	44 731 000	8 202 000
<b>Total général</b>	<b>321 678 125</b>	<b>585 198 700</b>

### Les autorisations d'engagement en 2017 et 2018

	en euros	
	Projet BP 2018	BP 2017
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	8 026 500	7 596 600
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	55 056 000	68 282 100
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	367 796 100	403 277 800
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	147 462 000	134 341 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	11 206 000	11 566 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	40 388 300	42 851 000
<b>Total des interventions</b>	<b>629 934 900</b>	<b>667 914 500</b>
Fonds de gestion des crédits européens	685 000	855 000
Autres dépenses	23 069 000	20 573 600
<b>Total général</b>	<b>653 688 900</b>	<b>689 343 100</b>



## \\ Comparaison des crédits par orientation stratégique

	CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP 2017	BP 2018	BP 2017	BP 2018	BP 2017	BP 2018
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	64 475 000	25 644 000	7 000 900	7 105 500	71 475 900	32 749 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	156 756 600	130 208 000	59 502 400	57 718 000	216 259 000	187 926 000
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	7 900 000	9 200 000	26 350 000	26 100 000	34 250 000	35 300 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	46 261 600	28 938 500	18 442 500	17 247 000	64 704 100	46 185 500
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	13 350 000	13 950 000	9 350 000	9 320 000	22 700 000	23 270 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	89 245 000	78 119 500	5 359 900	5 051 000	94 604 900	83 170 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'empl	166 736 000	148 873 000	376 391 500	358 961 300	543 127 500	507 834 300
Assurer la relation formation emploi	20 000		5 693 300	6 089 300	5 713 300	6 089 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	100 000	9 825 000	8 810 000	9 925 000	8 910 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	112 225 000	98 523 000	6 020 000	4 466 800	118 245 000	102 989 800
Améliorer les équipements des lycées	18 150 000	18 700 000	1 790 000	1 230 000	19 940 000	19 930 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			64 545 000	67 442 000	64 545 000	67 442 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	17 250 000	16 750 000	12 905 000	11 345 000	30 155 000	28 095 000
Favoriser l'apprentissage	10 050 000	8 100 000	73 350 000	73 350 000	83 400 000	81 450 000
Assurer les formations sanitaires et sociales	8 143 000	5 900 000	52 908 200	53 580 500	61 051 200	59 480 500
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			142 559 000	126 117 700	142 559 000	126 117 700
Développer les langues de Bretagne	798 000	800 000	6 796 000	6 530 000	7 594 000	7 330 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	157 480 900	139 329 000	236 993 500	256 880 000	394 474 400	396 209 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	8 750 000	6 806 000	10 076 000	9 671 000	18 826 000	16 477 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	23 287 500	25 050 000	39 824 000	39 390 300	63 111 500	64 440 300
Fonds de gestion des crédits européens	11 400 000	28 000 000	6 640 000	10 937 900	18 040 000	38 937 900
Autres dépenses	66 631 600	61 452 000	233 681 100	232 434 000	300 312 700	293 886 000
TOTAL GENERAL	655 517 600	565 362 000	970 109 400	973 098 000	1 625 627 000	1 538 460 000

## \\ Détail des crédits par programme

	AP 2018	AE 2018	Total	CPI 2018	CPF 2018	Total
<b>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</b>	<b>1 616 000</b>	<b>8 026 500</b>	<b>9 642 500</b>	<b>25 644 000</b>	<b>7 105 500</b>	<b>32 749 500</b>
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		4 563 000	4 563 000	24 869 000	3 878 000	28 747 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	130 000	1 669 500	1 799 500	65 000	1 433 500	1 498 500
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	1 486 000	1 794 000	3 280 000	710 000	1 794 000	2 504 000
<b>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</b>	<b>66 383 125</b>	<b>55 056 000</b>	<b>121 439 125</b>	<b>130 208 000</b>	<b>57 718 000</b>	<b>187 926 000</b>
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	9 975 000	25 840 000	35 815 000	9 200 000	26 100 000	35 300 000
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	9 500 000	13 965 000	23 465 000	9 000 000	13 600 000	22 600 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	475 000	11 875 000	12 350 000	200 000	12 500 000	12 700 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	22 077 000	16 904 000	38 981 000	28 938 500	17 247 000	46 185 500
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	4 512 000	2 580 000	7 092 000	7 750 000	2 198 000	9 948 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	17 100 000	3 040 000	20 140 000	20 000 000	3 160 000	23 160 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	465 000	4 237 000	4 702 000	460 000	4 789 000	5 249 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		7 047 000	7 047 000	728 500	7 100 000	7 828 500
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	15 200 000	7 650 000	22 850 000	13 950 000	9 320 000	23 270 000
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	15 200 000	7 650 000	22 850 000	13 950 000	9 320 000	23 270 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	19 131 125	4 662 000	23 793 125	78 119 500	5 051 000	83 170 500
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	6 198 625	2 557 000	8 755 625	5 550 000	2 623 000	8 173 000
P.0209 Développer le système portuaire	12 932 500	2 105 000	15 037 500	72 569 500	2 428 000	74 997 500
<b>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi</b>	<b>139 829 000</b>	<b>367 796 100</b>	<b>507 625 100</b>	<b>148 873 000</b>	<b>358 961 300</b>	<b>507 834 300</b>
Assurer la relation formation emploi		5 313 300	5 313 300		6 089 300	6 089 300
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation		5 313 300	5 313 300		6 089 300	6 089 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	9 170 000	9 270 000	100 000	8 810 000	8 910 000
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000	9 170 000	9 270 000	100 000	8 810 000	8 910 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	94 494 000	4 806 800	99 300 800	98 523 000	4 466 800	102 989 800
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	39 152 000		39 152 000	56 000 000		56 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	18 523 000	220 000	18 743 000	18 523 000	220 000	18 743 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	36 819 000	4 586 800	41 405 800	24 000 000	4 246 800	28 246 800
Améliorer les équipements des lycées	17 970 000	1 215 000	19 185 000	18 700 000	1 230 000	19 930 000
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	7 980 000		7 980 000	8 400 000		8 400 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000		4 100 000	4 100 000		4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif	5 890 000	1 215 000	7 105 000	6 200 000	1 230 000	7 430 000
Améliorer le fonctionnement des lycées		67 622 000	67 622 000		67 442 000	67 442 000
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 207 000	31 207 000		31 027 000	31 027 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		36 415 000	36 415 000		36 415 000	36 415 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	17 100 000	12 900 000	30 000 000	16 750 000	11 345 000	28 095 000
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	17 100 000	12 900 000	30 000 000	16 750 000	11 345 000	28 095 000
Favoriser l'apprentissage	9 405 000	78 666 000	88 071 000	8 100 000	73 350 000	81 450 000
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	9 405 000	48 300 000	57 705 000	8 100 000	44 800 000	52 900 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		30 366 000	30 366 000		28 550 000	28 550 000

Région Bretagne - BP 2018

	AP 2018	AE 2018	Total	CPI 2018	CPF 2018	Total
Assurer les formations sanitaires et sociales		53 580 500	53 580 500	5 900 000	53 580 500	59 480 500
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales		53 580 500	53 580 500	5 900 000	53 580 500	59 480 500
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux		127 992 500	127 992 500		126 117 700	126 117 700
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		9 530 000	9 530 000		8 060 000	8 060 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		76 962 500	76 962 500		78 957 700	78 957 700
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable		41 500 000	41 500 000		39 100 000	39 100 000
Développer les langues de Bretagne	760 000	6 530 000	7 290 000	800 000	6 530 000	7 330 000
P.0318 Développer les langues de Bretagne	760 000	6 530 000	7 290 000	800 000	6 530 000	7 330 000
<b>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</b>	<b>40 509 000</b>	<b>147 462 000</b>	<b>187 971 000</b>	<b>139 329 000</b>	<b>256 880 000</b>	<b>396 209 000</b>
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	2 210 000	145 872 000	148 082 000	57 495 000	255 720 000	313 215 000
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	35 497 000	215 000	35 712 000	78 884 000	165 000	79 049 000
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	2 802 000	1 375 000	4 177 000	2 950 000	995 000	3 945 000
<b>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</b>	<b>7 836 000</b>	<b>11 206 000</b>	<b>19 042 000</b>	<b>6 806 000</b>	<b>9 671 000</b>	<b>16 477 000</b>
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 800 000	5 035 000	8 835 000	3 100 000	3 500 000	6 600 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	570 000	3 023 000	3 593 000	541 000	3 023 000	3 564 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 466 000	3 148 000	6 614 000	3 165 000	3 148 000	6 313 000
<b>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</b>	<b>20 774 000</b>	<b>40 388 300</b>	<b>61 162 300</b>	<b>25 050 000</b>	<b>39 390 300</b>	<b>64 440 300</b>
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	800 000	16 000 000	16 800 000	930 000	15 880 000	16 810 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	3 780 000	4 800 000	8 580 000	3 885 000	4 360 000	8 245 000
P.0603 Développer le sport en région	1 900 000	4 100 000	6 000 000	4 200 000	4 100 000	8 300 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine	4 085 000	1 130 000	5 215 000	4 300 000	1 190 000	5 490 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	3 515 000	7 170 300	10 685 300	3 620 000	7 221 300	10 841 300
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	6 460 000	950 000	7 410 000	7 750 000	950 000	8 700 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	234 000	1 738 000	1 972 000	365 000	1 689 000	2 054 000
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne		4 500 000	4 500 000		4 000 000	4 000 000
<b>Fonds de gestion des crédits européens</b>		<b>685 000</b>	<b>685 000</b>	<b>28 000 000</b>	<b>10 937 900</b>	<b>38 937 900</b>
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020				28 000 000	10 000 000	38 000 000
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020						
P.1130 Programme FEAMP 2014-2020						
P.1140 Mettre en oeuvre les fonds européens 2014-2020						
P.8000 Subvention globale FEDER 2007-2013		685 000	685 000		937 900	937 900
<b>Autres dépenses</b>	<b>44 731 000</b>	<b>23 069 000</b>	<b>67 800 000</b>	<b>61 452 000</b>	<b>232 434 000</b>	<b>293 886 000</b>
P.9000 Patrimoine et logistique	39 891 000	8 593 000	48 484 000	11 883 000	8 081 000	19 964 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	3 395 000	2 725 000	6 120 000	2 660 000	2 585 000	5 245 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	285 000	937 300	1 222 300	285 000	937 300	1 222 300
P.9010 Equipement des groupes délégués				14 000		14 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	160 000	7 818 700	7 978 700	160 000	7 538 700	7 698 700
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées					172 092 000	172 092 000
P.9020 Ressources et expertises		1 995 000	1 995 000		1 225 000	1 225 000
P.9021 Service de la dette				46 300 000		46 300 000
P.9023 Mouvements financiers divers	1 000 000	1 000 000	2 000 000	150 000	26 275 000	26 425 000
<b>Total</b>	<b>321 678 125</b>	<b>653 688 900</b>	<b>975 367 025</b>	<b>565 362 000</b>	<b>973 098 000</b>	<b>1 538 460 000</b>